

INFORMATIONS GENERALES

Finalité de l'Institut

L'Institut a pour but de préparer des spécialistes en psychologie qui intégreront les dimensions spirituelle et psychologique dans les activités apostoliques et éducatives dont ils sont responsables, comme celles de Directeur spirituel dans les séminaires, de formateur vocationnel, d'éducateur, etc., et de promouvoir le progrès de ces disciplines soit par la recherche scientifique de ses professeurs, soit par la formation plus approfondie de certains étudiants choisis qui pourront ultérieurement mener des recherches scientifiques, enseigner et exercer d'autres activités intellectuelles.

Programme des études

Le programme des études de Psychologie comprend une année propédeutique, un cycle de Licence, un stage pratique et un cycle de doctorat.

L'Année propédeutique vise à une formation générale dans les disciplines psychologiques et religieuses dans une perspective interdisciplinaire, en vue de l'admission au cycle de Licence. Les étudiants sont en outre initiés à la méthode de la recherche scientifique.

Le Cycle de Licence (d'une durée de deux ans), ou Second Cycle, conduit l'étudiant à une connaissance plus approfondie et à une expérience spéciale des matières enseignées ; elle donne en outre aux étudiants la capacité de se servir des notions acquises, soit pour leur application pratique soit pour la recherche scientifique.

L'Apprentissage pratique, d'une durée de deux semestres, a pour but la consolidation professionnelle de l'étudiant, en lui offrant l'occasion d'une ultérieure expérience pratique avec supervision, dans laquelle il puisse appliquer ce qu'il a appris dans les deux ans de Licence.

Le Troisième Cycle, est consacré à la rédaction et à la défense d'un travail scientifique de recherche et se conclut avec le Doctorat en Psychologie.

Étant donnée la spécificité l'activité pour laquelle les étudiants se préparent, l'Institut de Psychologie se réserve le droit d'évaluer et de décider – même durant le temps de la formation – si un étudiant est en mesure de poursuivre le programme.

Méthode d'enseignement

Bien que certains cours comprennent des leçons magistrales, la forme de l'enseignement est généralement celle des séminaires, dirigés par les enseignants de l'Institut, auxquels les étudiants participent de manière active.

Chaque étudiant est tenu, durant au moins deux ans, à suivre des entretiens de croissance vocationnelle; fait aussi partie de la formation une expérience d'accompagnement pour le discernement spirituel et psychologique.

Conditions d'admission

Pour être admis, le candidat doit être titulaire d'un Baccalauréat et posséder une connaissance adéquate de la théologie (systématique, biblique et morale) et de la philosophie (histoire des idées, métaphysique, éthique, épistémologie); il doit en outre posséder une connaissance suffisante de l'italien et de l'anglais, ainsi que des notions générales de psychologie. Ces connaissances peuvent être vérifiées par un examen préalable.

Le Président, ayant entendu les Consultants et les Professeurs des différentes disciplines, peut reconnaître l'équivalence des cours dont l'étudiant a réussi les examens dans un autre institut universitaires; la reconnaissance ne peut être accordée avant que l'étudiant ait fréquenté l'Institut pendant au moins un semestre.

Au *second cycle* ne sont admis que les étudiants qui ont participé à l'Année propédeutique à l'Institut et ont réussi les examens.

À *l'apprentissage pratique* sont admis les étudiants qui ont obtenu la Licence à l'Institut de Psychologie.

L'admission au *troisième cycle* est réservée à ceux qui ont fréquenté les cours du second cycle et ont obtenu la Licence de manière plus que satisfaisante et qui ont participé à l'année d'Apprentissage pratique de façon profitable. Il est en outre requis des étudiants de pouvoir lire les langues modernes nécessaires pour la recherche scientifique de la spécialisation choisie.

La demande d'admission doit être rédigée avec les formulaires prévus, à demander en envoyant un e-mail à l'adresse suivante: psicolcand@unigre.it.

Ces formulaires, dûment remplis, accompagnés des autres documents requis (copies des diplômes académiques et des notes reçues, lettres de recommandation, etc.), doivent parvenir au Président avant le 15 janvier de l'année où l'on désire être admis. Les informations sur l'acceptation ou le refus de la candidature parviendront au candidat avant la fin avril.